

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AFFECTATION à la COMMUNE de CÉRESTE-en-LUBERON de la VOIRIE du LOTISSEMENT « LES HAUTS DE CERESTE »

Par arrêté du 20 octobre 2025 le maire de la commune de CERESTE-en-LUBERON suite à la délibération du mercredi 8 octobre 2025 a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'affectation de la voirie existante sur le lotissement « les Hauts de Céreste » à la commune de Céreste -en-Luberon

M. Michel BOUZON a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera du : **Mardi 4 novembre au Lundi 17 novembre 2025 inclus.**
Le dossier sera à disposition du public en Mairie de Céreste-en-Luberon durant la durée de l'enquête.

Le dossier ainsi que les registres d'enquête seront tenus à disposition pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture aux administrés soit du lundi au vendredi à la mairie 85 cours Aristide Briand 04280 Céreste-en-Luberon. Il sera consultable sur le site internet de la commune www.cereste.fr

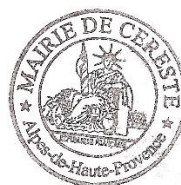
Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Céreste-en-Luberon les observations du public aux dates et heures ci-après :

- **Mardi 04 novembre 2025 de 09h00 à 12 h 00,**
- **Vendredi 7 novembre 2025 de 09h00 à 12 h 00,**
- **Lundi 17 novembre 2025 de 14h00 à 17 h 30**

Les observations sur ce projet d'affectation de la voirie pourront être consignées sur le registre déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Céreste-en-Luberon, 85 Cours Aristide Briand 04280 Céreste-en-Luberon.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée au service « urbanisme-foncier » de la commune de Céreste-en-Luberon. Le rapport et les conclusions de commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès leur transmission en mairie et ce, pendant un an.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire-enquêteur, l'affectation de la voirie du lotissement « les hauts de Céreste-en-Luberon, pourra être décidée par une délibération du Conseil Municipal.



Le Maire Gérard BAUMEL